

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey – 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**CONVENTION DE PARTENARIAT FORUM SPORT
SANTE ENVIRONNEMENT: LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE**

Service Sport - Politique sportive -
FSSE
N° 2017-D-269

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- ☞ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ☞ VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attribution du Conseil au Président, modifiée par la délibération n° 186 du 30 mars 2017,
- ☞ VU, l'arrêté n°85 du 11 juillet 2017 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DEZIER, vice-Président en charge des travaux, des équipements communautaires sportifs et de loisirs, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1 – Dans le cadre du Forum Sport Santé Environnement est approuvée la convention passée entre la communauté de communes Lavalette Tude Dronne 35 avenue de l'aquitaine 16190 MONTMOREAU SAINT CYBARD et GrandAngoulême.

Article 2 – La communauté de communes Lavalette Tude Dronne met à disposition à titre gracieux de GrandAngoulême 50 barrières de couleurs pour la période du jeudi 7 au lundi 11 septembre 2017.

Article 3 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **08 septembre 2017**
Publié ou notifié,
Le **08 septembre 2017**